L'an deux mille vingt et un, le quinze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de

Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11 Date de convocation : 09/04/2021

Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN,

Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,

Absents: Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG

Pouvoirs: Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/19: Affectation des résultats 2020 au BP 2021 Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le CA 2020 statuant sur l'affectation de ce même exercice, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultats antérieurs reportés en fonctionnement :

+ 240 219.67

Résultats antérieurs reportés en investissement :

98 317.28

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Solde de l'exercice :

+ 30 356.96

Résultats antérieurs reportés :

- 98 317.28

========

- 67 960.32

Restes à réaliser :

Sur dépenses d'investissement

- 404 062.42

Sur recettes d'investissement :

+ 621 628.65

========

+ 217 628.65

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution :

- 67 960.32

Solde des restes à réaliser :

+ 217 628.65

=========

+ 149 668.33

Résultats de fonctionnement :

+ 152 310.05

Résultats antérieurs :

+ 240 219.67

========

+ 392 529.72

Affectation des résultats :

001 déficit d'investissement :

- 67 960.32

002 excédent de fonctionnement :

+ 392 529.72

1068 ex. fonctionnement capitalisés:

0.00

À Faux la Montagne, le 22)04 2021

La Maire

C.MOULIN